

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2017

Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS

Etaient présents:

Mrs Jérôme CHATAGNER – Alain VEZZA - Denis TALLON - Dominique HEMAR -
Guy SIGNORET - Lionel SIGNORET- Hubert LONGERON et Mme Marielle BRET

Absents : Robert ESTACHY

Absent représenté : Robert ESTACHY par Hubert LONGERON

Début de séance à 20 h 30

- **Secrétaire de séance :** Lionel SIGNORET

Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril 2017 à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

1 – Désignation d'un agent immobilier pour la mise en vente des appartements de la Douane/gendarmerie :

Le Maire rappelle les consultations lancées par la mairie auprès de CAPI France Flaviano pour la vente de 6 lots de la copropriété du bâtiment de l'ancienne gendarmerie ,
CAPI France propose les honoraires suivants :

Lot 19 net vendeur 38 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Lot 22 net vendeur 43 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Lot 24 net vendeur 48 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Lot 25 net vendeur 48 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Lot 26 net vendeur 48 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Lot 27 net vendeur 60 000.00 € - honoraires 4150.00 €

Le conseil décide de retenir par mandat exclusif des 6 lots à CAPI France, que les offres seront validées par la commune ; il autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vote : majorité (oui: 8 abst: 0 non: 2)

2 –Modification des statuts du SDE 04 : siège social :

Le Maire informe le conseil du projet de modification des statuts par le SDE 04 concernant le changement de siège social.

Le conseil approuve cette modification

Vote : unanimité (oui : 10 abst : 0 non : 0)

3 – Participation financière pour l'accompagnateur du transport scolaire et halte garderie et le Noël 2016 :

Le Maire informe le conseil que la participation financière de la commune de Saint Paul pour l'objet sus-cité s'élève à :

- 93.96 € pour Noël 2016

- 74.15 € pour la halte garderie de la Condamine et l'accompagnement.

Le maire présente la convention tri-partite (Val d'Oronaye - La Condamine - Saint Paul sur Ubaye) proposée par le maire de la Condamine.

Le conseil municipal décide d'accepter les participations financières sus-citées ; dit que ces dépenses sont prévues au budget ; autorise le maire à faire les opérations afférentes.

Vote : majorité (oui : 7 non : 1 abst : 2)

4 – AEP télésurveillance des réservoirs d'eau potable :

- Le Maire propose la mise en place d'une télésurveillance des réservoirs pour permettre une gestion efficace et en temps réel de la distribution d'eau potable. MT2E bureau d'étude a fourni un devis pour cette opération.

- Le conseil municipal approuve ce programme de travaux et sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Il adopte le financement suivant :

- Montant des travaux HT : 33 224.00 €

- Subventions (80%) : 26 579.20 €

- Autofinancement (20 %) : 6 644.80 €

Vote : unanimité (oui : 10 non: 0 abst: 0)

• **Séance levée à 22 h 00**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**